

t.311 Guinée - GT/wa.

Berne, le 31 mars 1964.

CONFIDENTIEL.

## R A P P O R T

sur le voyage de R. GODET en Guinée et au Sénégal

(du 2 au 15 mars 1964)

Notre mission portait essentiellement sur le contrôle des résultats de diverses actions de coopération technique, sur le follow up, ainsi que sur l'opportunité de continuer de renouveler ou d'organiser certains programmes.

La plupart des points ci-après seront développés dans des rapports spéciaux à l'usage des sections intéressées.

La copie des aide-mémoire remis aux différentes autorités guinéennes complète notre bref exposé.

G U I N E EPresse et radio:

Entretiens avec le Ministre des PTT, de l'Information et du Tourisme, le Secrétaire d'Etat à l'Information et le Directeur-général de l'Information, en présence de MM. Joss, Consul; Curchod, Directeur-adjoint des Ondes courtes; Barras, Rédacteur parlementaire. La formation de journalistes guinéens et de gens de la radio a été entreprise aussi bien à l'Ouest qu'à l'Est. Les résultats n'ont pas toujours été bons. C'est la formation en Suisse qui a été jugée la meilleure. On a reconnu que nous n'avions pas cherché à faire de l'endoctrinement. Le Ministre souligne, à ce propos, qu'il veut des journalistes "engagés", c'est-à-dire engagés dans la ligne que la Guinée entend se tracer et que, par conséquent, la formation doit porter exclusivement sur "le métier".

Il pense que la Suisse est le seul pays qui puisse s'atteler à la tâche de former des gens de l'information et que notre position morale doit nous mettre en devoir de venir en aide à des pays qui, comme la Guinée, cheminent seuls les voies de l'indépendance. "C'est que nous avons une entière confiance en vous" a conclu le Ministre.

Les neuf stagiaires que nous avons eus en Suisse à la suite du cours organisé en Guinée par M. Barras sont tous affectés aux Services de l'Information. En principe, cinq au journalisme

- 2 -

et quatre à la radio. En fait, il n'y a pas de séparation très nette entre l'un et l'autre secteurs. Tous les agents doivent être plus ou moins polyvalents. Ces neuf stagiaires, qui selon les termes du Directeur-général, ont acquis "l'amour de la profession et une vue panoramique des problèmes" cultivent un esprit d'équipe qui fait qu'aujourd'hui le Ministère de l'Information doit compter avec ce que représente ce groupe. Nous l'avons senti, lorsqu'en présence du Directeur-général de l'Information, nos anciens stagiaires se mirent à émettre certaines critiques quant à l'organisation du travail et au manque de documentation dont ils prétendent souffrir.

Ce programme de formation a incontestablement porté ses fruits: les stagiaires peuvent tous utiliser ce qu'ils ont appris et le gouvernement demande à la Suisse de continuer son aide dans les divers domaines qui constituent "l'Information", mais avec plus de technicité encore (voir aide-mémoire).

Question de follow up: Indépendamment de la mise en train éventuelle de nouveaux programmes, la Coopération technique devrait envoyer un certain nombre d'ouvrages de documentation: dictionnaires, atlas, etc. Les relations avec la France ne sont pas encore assez bonnes pour que les Guinéens puissent s'adresser à l'Ambassade de France.

./.

Parmi les questions traitées au cours des différents entretiens avec les services du gouvernement et qui ont fait l'objet de l'aide-mémoire ci-joint (Annexe 1) ne figure pas la formation de gens pour le cinéma (ciné-journal) que demande le Ministre de l'Information, étant donné que nous devons nous documenter préalablement sur la contribution que la Suisse était capable d'apporter dans ce domaine.

#### Hôtellerie:

Quant à l'hôtellerie, il ne semble pas qu'il soit opportun, pour l'instant, de s'en occuper autrement que par l'envoi d'une personne qui pourrait exécuter sporadiquement des "contrôles" et rédiger des rapports critiques à l'usage du gouvernement, lequel souhaiterait être tenu informé par quelqu'un de neutre et d'objectif. A ce propos, mentionnons la construction et la mise en train qualitativement très douteuse d'un hôtel par la société "Coficomex", Genève, qui se prétend Suisse et qui en fait état. Le "Controlling interest" de celle-ci est cependant étranger. Une mise au point par nos Affaires politiques devra être faite, car cette entreprise fait du tort à la réputation de notre pays.

#### Banque:

Un entretien avec M. Balde, Gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée, a été suivi d'une conférence avec les directeurs des autres institutions guinéennes de banque. La

première volée de Guinéens venue en Suisse en 1961/62 comptait cinq stagiaires. M. Virieux, Directeur de la Banque nationale à Lausanne, avait présidé à cette action après avoir lui-même fonctionné comme expert à Conakry. L'un des cinq souffre de troubles mentaux. Les quatre autres ont tous des postes qui comportent des responsabilités. L'un d'eux est même directeur d'une agence en province. Le Gouverneur de la Banque centrale s'est déclaré très satisfait de la formation que nous leur avons donnée. Il a, d'autre part, déjà eu des échos du cours qui se déroule en ce moment à Sion et pense que le programme appliqué aujourd'hui est meilleur encore que le précédent (alternance de théorie et de pratique). Il se demande si la durée du cours est assez longue.

Nous avons exposé, lors de la séance de travail avec les directeurs, l'importance que revêt la sélection. Nos interlocuteurs ont été d'accord pour reconnaître que la dernière aurait pu être meilleure (les Maliens ont été mieux choisis) et eu égard à la qualité de l'enseignement à Sion, ils pensent faire un effort particulier la prochaine fois.

Nous avons insisté sur les inconvénients d'envoyer des Guinéens en Europe s'ils n'ont pas une bonne préparation de base et sur le risque psychologique de les voir revenir avec des prétentions démesurées. Les directeurs sont conscients de cela et avec nous pensent qu'il faut immédiatement encadrer les jeunes lors de leur retour. Les experts suisses sur place peuvent remplir un rôle particulièrement utile. En effet, une réintégration harmonieuse du stagiaire dans l'organisation administrative est indispensable, au risque sinon que ledit stagiaire devienne un corps étranger dans le système ou alors se laisse aller à ce qu'il était avant son départ.

Comme les stagiaires que nous recevons sont encore relativement jeunes et qu'aucun ne peut déjà donner sa pleine mesure, l'on peut raisonnablement construire l'hypothèse que plusieurs d'entre eux, suivant les capacités qu'ils pourront encore développer, occuperont des places dirigeantes d'ici quelques années. L'importance des liens qui auront pu se créer avec la Suisse ne nous échappent ainsi point.

La formation théorique sur place nous paraît essentielle: ou celle-ci tend à donner des bases à ceux qui, comme employés, doivent remplir leur tâche journalière, ou celle-ci prépare aux stages en Suisse ceux qui se seront révélés particulièrement brillants et dont on peut inférer qu'ils feront ultérieurement partie des cadres. Cette formation sur place doit pouvoir être combinée avec des actions d'experts et être donnée par ceux-ci.

Il se trouve que le Ministère guinéen de la fonction publique a engagé pour son compte et à ses frais un Suisse, M. Serge Bizzozero, expert-comptable, en qualité d'expert en matière de technique et de comptabilité bancaire. Notre compatriote, qui m'a fait

la meilleure impression, pourrait fort bien organiser un enseignement complémentaire sur place, sous réserve que les trois parties en cause, à savoir le Gouvernement guinéen, l'intéressé lui-même et nous soyons d'accord sur le principe de cette instruction et sur une rémunération complémentaire dont la charge ne serait sans doute pas assumée par la Guinée. M. Bizzozero devrait pouvoir s'occuper également de la réintégration des stagiaires de Sion dans les organismes bancaires guinéens et pour cela servir de conseiller aux directeurs des instituts. Son rôle pourrait, du point de vue de la Coopération technique, être particulièrement utile dans le follow up et lors de la composition des nouvelles volées de stagiaires.

Un aide-mémoire a été remis au Chef de Cabinet du Gouverneur de la Banque Centrale (voir Annexe 2).

#### Comptabilité:

Les besoins en comptables sont du même ordre que les besoins en employés de banque bien formés. Au demeurant, la comptabilité, mise à part la différence des systèmes, constitue l'un des secteurs-clef aussi bien dans les banques que dans les maisons de commerce. Le Gouvernement guinéen a également fait appel à un Suisse en qualité d'expert privé et a engagé un nommé Deillon comme comptable dans les services d'un commerce d'Etat. Notre compatriote, qui fait également très bonne impression, a de son propre chef commencé à organiser des cours complémentaires pour donner une base plus solide aux employés qu'il doit diriger et former.

#### Cours sur place (Banque et comptabilité):

Nous pensons qu'il serait judicieux de mettre sur pied un programme "structuré" qui pourrait s'inspirer de nos cours pour apprentis. Ce système d'enseignement complémentaire n'est pas connu des Guinéens et les Français, du temps où ils étaient là-bas, n'avaient pas essayé de l'introduire. Les quelques propos que nous avons tenus sur la possibilité de distraire une ou deux heures par jour pour la constitution d'une formation technique de base a grandement éveillé l'intérêt de nos interlocuteurs. Il nous faudrait profiter de la présence des deux personnes susnommées, ainsi que de celle de M. Desax, qui est notre expert, pour organiser sans trop tarder quelque chose de valable. Toutefois, notre interférence pourrait donner aux autorités guinéennes l'idée de nous demander de prendre MM. Bizzozero et Deillon à la charge de la coopération suisse.

#### Postes et télécommunications:

Outre le Ministre des Postes et des Télécommunications, nous avons pu voir le Directeur général des PTT guinéens, ainsi que 4 des 5 participants au cours de Vevey 1963. Bien que le système postal guinéen s'inspire davantage du français que de tout autre, le Directeur général estime que le temps que ses subordonnés ont

passé chez nous leur a largement profité. Il faut reconnaître que la sélection avait été particulièrement bien faite par M. Gerber des PTT suisses et que nous avons eu affaire à des gens pas trop jeunes, ce qui nous garantissait une certaine maturité d'esprit. Les 5 stagiaires guinéens comptent aujourd'hui parmi les cadres de l'administration guinéenne. Le Directeur général souhaite que ces cours se renouvellent. L'on peut se demander peut-être s'il n'y aurait pas avantage à l'occasion de constituer un séminaire pour les directeurs. En effet, il existe un inconvénient d'ordre psychologique à ce que les subordonnés apprennent nos méthodes chez nous alors que les cadres dirigeants ne peuvent les apprendre que d'une façon livresque. Quant aux stagiaires, interrogés sur ce qu'ils pensent du cours de Vevey, la réponse nous a été faite qu'ils souhaiteraient voir la période pratique durer plus longtemps. Relevons enfin l'impression que nous avons eue que la Guinée ne pourra se rapprocher de la France que dans la mesure où elle n'en sera pas tributaire. C'est pourquoi à Conakry l'on tient à nous envoyer des stagiaires. On nous a remercié d'avoir renouvelé les offres pour les cours "postes" et d'avoir organisé un autre cours pour les artisans de la radio.

#### Institut polytechnique de Conakry:

Un entretien a eu lieu avec le Ministre de l'Education nationale. Au cours de celui-ci, la question des bourses universitaires a été abordée. La Guinée désire faire usage de celles qui lui ont été offertes. On se déclare satisfait du travail des Professeurs Farine et Grosrey qui enseignent dans ladite école et un aide-mémoire a été remis au sujet de la fourniture de règles à calculer (Annexe 3). C'est une omission de ne pas avoir également mentionné l'offre éventuelle de 126 tables de logarithmes.

#### Formation de linotypistes:

Une grande imprimerie a été construite par la DDR à Conakry. Bien qu'équipée de machines, cette imprimerie ne peut fonctionner, faute de gens suffisamment qualifiés. Nous avons appris que c'était un désir personnel du Président de la Guinée de voir la Suisse former des typographes. Nous avons préparé l'aide-mémoire ci-joint (Annexe 4) et l'avons remis au Président à l'occasion de l'entrevue qu'avait suggérée le Secrétaire d'Etat à l'Information.

#### Assurances:

Il ne nous a pas été possible en une semaine seulement, dont il convient de retrancher un dimanche à l'intérieur du pays et 36 heures de dysenterie, de faire le tour de toutes les questions et, en particulier, de celles qui ont trait à la formation de gens pouvant s'occuper d'assurances (transports). Nous pensons reprendre ce point à l'occasion du passage en Suisse de notre Consul à Conakry.

### Electrification de la Guinée (Motor Columbus):

Par une note du 22 novembre 1962, le Gouvernement de la Guinée a demandé l'aide de la Suisse en énumérant différents points qui lui paraîtraient répondre à nos possibilités d'assistance. Un accord a été passé entre Conakry et la Motor Columbus qui fait de cette société la conseillère du Gouvernement guinéen en matière de planification électrique. Le spécialiste pour l'Afrique de cette société, M. Huon, qui se trouve à Conakry, pense que la Coopération technique pourrait, si elle désire répondre affirmativement à la note guinéenne du 22 novembre 1962, prendre en considération la réalisation séparée d'actions de petite ou de moyenne envergure et cela sans attendre ou sans financer elle-même un plan général de l'électrification du pays. A notre demande, M. Huon a rédigé un bref résumé des idées qu'il pourrait, le cas échéant, développer (voir Annexe 5) et qui portent sur des projets que nous pourrions facilement réaliser dans des limites financières supportables pour la Suisse. A noter que l'AID dresse un plan pour l'électrification de 19 villes, représentant un total de 2.400.000.- \$, en devises USA, plus 1.600.000.- \$, mais en devises guinéennes. Le premier montant constituerait un crédit unique remboursable en 40 ans et portant 0,75 % d'intérêt. Ce mode technique de l'alimentation en électricité n'est cependant pas encore décidé. Deux thèses s'affrontent: utilisation de générateurs actionnés par des Diesel (écoulement du pétrole USA !) ou centrales hydroélectriques qui rendraient le pays plus indépendant, mais dont le coût se révèle plus cher, mais non sur une longue période d'amortissement (Motor Columbus conseille naturellement l'hydroélectricité).

La note guinéenne du 22 novembre 1962 semble être restée sans réponse jusqu'à ce jour.

### Peace Corps:

Nous n'avons pas vu le chef de l'AID que nous aurions volontiers interrogé sur la question des volontaires, mais M. Joss, à notre demande, nous a fait tenir un rapport sur différentes questions qu'il nous a paru intéressant de poser (Annexe 6).

Nous pensons comme M. Joss qu'il serait judicieux de placer des volontaires en Guinée puisqu'en définitive nous comptons porter de gros impacts sur ce pays. Toutefois, il ne faudrait pas le faire avant d'avoir solidement ancré les actions de coopération technique que nous devrions mettre en chantier là-bas (envoi d'experts, organisation de cours sur place). Nous pensons que du côté guinéen l'offre de la Suisse de mettre des volontaires à disposition serait bien accueillie.

- 7 -

Les experts suisses:

Les experts que nous avons rencontrés en Guinée n'ont, par la force des choses, pas tous le même statut; les uns sont commis par la Coopération technique; d'autres sont engagés par le Gouvernement guinéen avec un appui financier de notre part; d'autres encore, recrutés par Conakry sans l'entremise de la Coopération technique suisse, ont souscrit des contrats qui peuvent varier entre eux. Ces différences ne constituent pas un mal en soi, mais empêchent peut-être la composition de noyaux dont l'homogénéité marquerait davantage l'aide de la Suisse dans son ensemble, dont la dispersion et les formes multiples qu'elle peut revêtir ne permettent pas toujours de connaître l'ampleur. Il ne s'agirait cependant pas de comparer nos modestes possibilités avec celles de la Yougoslavie (à un moment 350 experts) et de prendre exemple sur ce qu'elle fait pour ses gens (Club house, salle de réunions). Nous pensons qu'il y a là un problème qui mériterait d'être abordé.

A propos de nos experts, ajoutons que la vie n'est pas facile en Guinée. Les prix qui en chiffres sont ceux de Paris doivent être calculés en francs CFA. Les difficultés de logement sont énormes à cause précisément du nombre très élevé d'experts de tous pays. Nous avons pu nous rendre compte que le Gouvernement guinéen avait réellement fait un effort pour loger nos compatriotes, sans toujours pouvoir y arriver comme il le souhaite.

Notre représentation en Guinée:

Dans un pays où il n'y a que des ambassadeurs, on ne voit pas très bien ce que vient faire un Consul. Aussi, M. Joss que chacun apprécie et qui remplit très exactement sa tâche est-il traité par les gens du Gouvernement et par les diplomates étrangers comme un ambassadeur de la Confédération helvétique. Mais, vu sous cet angle, l'on se demande alors si le standing de notre représentation ne demanderait pas à être revalorisé et à être élevé au rang d'Ambassade. Politiquement, ça serait juste si l'on considère que nos Ambassades en Afrique francophone ne se trouvent que dans des pays "contrôlés" par la France ou dans des pays anglophones. Mali et Guinée n'ont jusqu'à ce jour bénéficié que de "l'accréditement". Nous pensons que ce qui vient d'être fait pour Tananarive mérite de l'être également pour Conakry.

Considérations générales:

Le peu de temps passé à Conakry et les conversations essentiellement techniques que nous y avons eues ne nous ont pas permis de nous pencher sur des problèmes d'ensemble ou d'avoir des aperçus très valables sur la situation du pays. Mais il y a ce que l'on ressent et toute une somme d'impressions, si fugitives fussent celles-ci.

La Guinée fait l'effet d'un adolescent trop tôt livré à lui-même et qui aujourd'hui cherche sa voie en même temps qu'à dominer ses maladies d'enfance: Incompétence partout et désarroi devant la situation. Offre massive d'assistance technique, tentative ou besoin de l'accepter. Crainte de la recevoir. Déception sur beaucoup de réalisations. Impatience, désillusions; ingratitude, malentendus. Rien ne va facilement. Des millions et des millions sont engloutis au titre de la coopération technique; quelquefois en pure perte, souvent irrationnellement. Le Gouvernement doit toujours remercier, mais sa confiance est souvent ébranlée.

Mieux que partout ailleurs, j'ai compris pourquoi avec si peu de chose la Suisse avait pu donner à ses actions de coopération une diffusion et un rayonnement aussi vaste, sans proportion avec la modicité de nos moyens. Nous sommes toujours partis de ce que nous avons été certains de pouvoir mener à chef, quitte à n'envisager qu'une étape, ou la fraction d'un projet et nous n'avons pas retenu ce qui nous semblait trop difficile à réaliser. Les promesses que nous avons faites ont toutes été exécutées. Notre système administratif nous a permis d'agir avec diligence. Nous nous sommes préoccupés de l'efficacité des actions entreprises et nous n'envisageons le futur qu'en fonction du passé (follow up). Les chaînons s'ajoutent les uns aux autres, ou c'est le mode de la tache d'huile. Il n'en faut pas davantage pour instaurer la confiance qui est la pierre d'angle dans toute entreprise de coopération. Les personnalités du Gouvernement guinéen que j'ai vues me l'ont dit et le Président Sékou Touré me l'a répété. C'est cette confiance qui est placée en la Suisse qui donne de la valeur à ce que nous pouvons offrir et ce que nous offrons constitue un ensemble particulier: neutralité, absence de passé colonial, absence de préjugés, tolérance, notre propre expérience de la coexistence. C'est donc pour des raisons de confiance que le Ministre de l'Information nous demande de continuer à nous occuper de toute une élite de son pays et de la former techniquement: les gens de la presse, de la radio, des informateurs qui fassent le lien entre la province et Conakry, des animateurs, ceux qui mettront en train le Ciné-journal guinéen.

Il m'a paru que le Gouvernement guinéen - comme celui de la Somalie pour Mlle Carugo - avait été surpris de notre visite, si peu habitué est-il de voir qu'on se préoccupe davantage de l'efficacité d'une entreprise de coopération que de son effet de propagande, ou de sa portée politique. Non seulement cela nous a-t-il valu des égards auxquels la Suisse a tout lieu d'être sensible, mais encore on nous a marqué une cordialité qui a frappé un Suisse qui en qualité d'expert avait habité le pays 18 mois plus tôt.

Les Africains ont besoin d'un contact personnel pour prendre confiance et se confier, mais ils n'ont pas comme nous cet atavisme littéraire qui nous permet de raccourcir les distances au travers d'une correspondance écrite. C'est pourquoi nous pensons



que ce genre de visite est très important et qu'il convient de les répéter.

En conclusion, nous pensons que la Coopération technique suisse a raison de vouloir s'occuper de la Guinée sans considérer son cheminement politique. Celui-ci nous paraît parfois aller, avec naïveté, dans la direction d'un nationalisme et d'une indépendance exarcebés. Il n'est pas davantage possible de dire qu'il n'y aura jamais un retour tout au moins partiel de l'influence française et donc quelque évolution ou révolution interne, que de prétendre que certains autres Etats africains n'essayeront pas de secouer la tutelle de Paris. Mais ce qui se ressent très vivement, c'est la prise de conscience à plusieurs dimensions que font les Africains: étendre la marche vers une unité du Continent et les ressources qu'il offre, unité de couleur et, sinon de langue, du moins d'accent (le Ministre de l'Information: nous tenons à ce que nos speakers et reporters gardent leur accent africain!). Unité dans la sensation de l'art et du folklore. Les aléas politiques des futures années, avec tout ce que cela comporte, ne devraient pas nous empêcher de donner ce que nous pouvons à la Guinée et cela dans la perspective d'un équilibre africain qui ne se construira que lentement, mais d'autant mieux que le vieux Continent aura donné le meilleur de lui-même.

## SENEGAL

### Formation de journalistes (Session de Dakar):

Cette session, ou plus exactement ce cours, qui a commencé en novembre 1963 et qui doit se terminer cet été, fonctionne certes sous les auspices de l'Université de Dakar, mais il procède de l'initiative de quelques personnalités qui ont tenu à neutraliser l'influence française pour une certaine part, en faisant appel au concours d'organismes multilatéraux comme l'UNESCO, ou à des pays tiers. La direction est assumée par M. Galipeau, qui est un expert de l'UNESCO. La Fédération internationale des journalistes a mis un professeur à disposition, le Ministère français de la Coopération a délégué un expert dont on n'a pas été très satisfait, mais a refusé l'octroi de bourses. Le Quai d'Orsay, où souffle un vent différent, a, en revanche, accordé des bourses à des pays ne relevant pas de cet autre Ministère, c'est-à-dire au Rwanda et au Congo-Léopoldville. Quant à la Coopération technique fédérale, sollicitée d'offrir une contribution, elle a délégué M. Barras, rédacteur parlementaire, et a offert trois bourses à des gouvernements africains, soit deux au Mali et une au Togo. Le Gouvernement du Sénégal a offert divers avantages aux professeurs enseignants en sus d'un crédit de 40.000.- ffrs. Aux dires de M. Galipeau, les bourses de la Suisse eurent un heureux effet au démarrage de cette action. C'est à notre suite que de nombreux gouvernements de pays africains déléguèrent

- 10 -

des stagiaires à leurs propres frais ou au moyen de bourses UNESCO. Au total ce sont 14 pays de l'Afrique Noire, représentés par 28 stagiaires, qui se sont rencontrés à Dakar.

Un rapport de M. Barras commente ce cours. Relevons que notre éminent compatriote souligne l'intérêt qu'il y a que toute formation de base se donne en Afrique et que l'entreprise de Dakar se transforme en un institut permanent, d'autant plus que l'Université offre toutes possibilités pour les branches de culture générale et qu'il existe sur place tous les moyens techniques pour éditer un journal-école du genre qu'on nous a remis (voir Annexe 7). Toutefois, M. Barras, qui souhaite voir la Suisse s'intéresser à la création d'un tel institut, souligne bien que la France qui contrôle assez étroitement encore le Sénégal, préfère que la formation des journalistes africains se fasse en Métropole.

Nous avons pu parler avec les participants à ce cours, avec le Directeur et les professeurs et nous avons pu nous rendre compte du travail excellent qui y est fait. Nous avons assisté à la leçon finale de M. Barras et avons pu nous rendre compte de la valeur de son enseignement. Son cours, rédigé pendant son séjour à Dakar, sera imprimé sous forme de manuel par les soins de l'Institut international de la presse à Zurich et de l'UNESCO.

De telles sessions paraissent revêtir une importance primordiale dans la perspective du développement d'un pays. En effet, c'est toute une jeunesse qui, perméable et sensible à l'enseignement de leurs professeurs, cultive une vocation. C'est donc cette élite qui informera et formera les masses africaines. Il importe donc qu'elle constitue un pont valable entre le Vieux et le Tiers monde. De ces gens que nous formons aux techniques de l'information et qui subissent la marque des professeurs dépendent en définitive bien des rapports entre nous et les Africains.

Nos trois boursiers font une excellente impression. Le Togolais est le moins doué des trois. Son travail peut cependant être jugé suffisant. L'un des deux Maliens se montre particulièrement remarquable. Leur reconnaissance à l'égard de notre pays ne vient pas seulement de ce qu'ils ont bénéficié d'une bourse, mais encore de ce que celle-ci leur a été payée régulièrement. Beaucoup d'autres n'avaient pas encore touché le moindre argent de leur gouvernement, quatre mois après leur arrivée à Dakar.

#### Mission Wenger PTT:

En présence de notre Ambassadeur, j'ai été voir le Directeur général des PTT pour savoir - à la demande de M. Hauri - quel avait été le résultat du travail de notre expert. L'envoi de M. Wenger résulte, en fait, d'un passage à Dakar de M. Weber, Directeur de l'Union postale universelle. Le Directeur général des PTT du Sénégal ayant exposé à celui-ci son désir de modifier certains systèmes de comptabilité, M. Weber aurait déclaré que les

- 11 -

PTT fédéraux seraient parfaitement à même d'organiser la chose et, pour cela, de mettre le personnel à disposition. Les autorités guinéennes, fortes des assurances données par notre éminent compatriote, ont cru pouvoir formuler une demande à la Suisse. Celle-ci fut chaudement recommandée par notre Ambassadeur à Dakar, lequel n'avait encore pu, au Sénégal, entamer une action d'assistance technique. Quant au Directeur général des PTT Ducommun, il s'en tint aux promesses faites par M. Weber, sans approfondir davantage les problèmes techniques qui pouvaient se poser sur le plan sénégalais. L'on obtint avec peine et non sans frais que M. Wenger, fonctionnaire à la Direction générale des PTT à Berne, veuille bien entreprendre la mission qui l'attendait à Dakar. Une fois sur place, il se révéla qu'il ne pouvait être question, pour le moment, d'opérer une modification du système comptable sénégalais et que, par conséquent, cette mission comme telle devenait caduque. La Direction générale des PTT à Dakar pria alors M. Wenger de procéder à un autre travail qui portait sur des questions d'inventaire. Notre concitoyen travailla jusqu'au jour où il annonça qu'il avait quitté les Postes suisses et que sa mission était arrivée à terme; mais il ne put réaliser qu'une partie des travaux d'inventaire qu'on espérait le voir accomplir.

Ce cas démontre combien il est important d'analyser techniquement les besoins des pays qui sollicitent des experts, ou la prise en charge de programmes de formation.

#### Observations:

La présence française au Sénégal est extrêmement marquée. Il n'est pas un ministère qui ne compte un nombre considérable de conseillers techniques et d'experts. Il s'agit, en fait, d'une sorte de tutelle et pour certains, d'une espèce de néo-colonialisme. Les milieux dirigeants passent pour être très corrompus et il semble qu'ils le seraient bien davantage encore si la présence française ne se manifestait pas. L'autorité du Président Senghor est pour l'instant largement assurée et ses sympathies pour Paris sont bien connues. (L'on prétend même que dans la crainte de voir des rébellions du type gabonais gagner d'autres Etats africains, il aurait lui-même suggéré à Paris de mater les événements de Lomé. Le moins qu'on puisse dire est que les troupes françaises, au sus du Gouvernement de Dakar, avaient quitté le Sénégal pour le Togo avant même que la radio et la presse n'aient fait état des difficultés rencontrées par Léon Mba).

Notre coopération à l'égard de ce pays ne semble pas devoir se manifester sous une forme d'offre spontanée de notre part. Mais il sera toujours souhaitable que nous répondions positivement aux demandes de Dakar quand nous en avons les possibilités techniques. Sur cette conception d'aide, notre Ambassadeur, M. de Tribolet, nous avait déjà exposé sa manière de voir.

MAURITANIE

Musée de Nouakchott:

Notre Ambassadeur à Dakar se montre très enthousiaste à l'idée que la Suisse se met en flèche pour faire aboutir le projet de M. Gabus et du Gouvernement de Nouakchott de construire un musée national mauritanien. Il estime cependant que, puisqu'il est l'Ambassadeur de Suisse en Mauritanie, il y aurait opportunité que les affaires soient traitées par le truchement de son poste. En outre, compte tenu de ce que d'autres pays devraient être appelés à participer financièrement à la réalisation de ce projet, il pense que ce serait au Gouvernement suisse à s'adresser aux nations qui pourraient entrer en cause et non à M. Gabus, si introduit puisse-t-il être auprès de certains milieux intéressés.

R. Godet.

Annexes mentionnées.

AIDE - MEMOIRE

Des entretiens se sont déroulés à Conakry entre S.E. Monsieur Alassane Diop, Ministre des Postes et Télécommunications, de l'Information et du Tourisme, Monsieur Alpha Amadou Diallo, Secrétaire d'Etat à l'Information et au Tourisme, Monsieur Ibrahima Diallo, Directeur général de l'Information, et Monsieur Rémy Godet adjoint du Délégué du Conseil fédéral à la Coopération technique; Monsieur Joël Curchod, Directeur adjoint du Service des Ondes Courtes à Berne, Monsieur Pierre Barras, rédacteur parlementaire, Directeur du stage de journalisme en Guinée et en Suisse.

La mission de Monsieur Godet portait entre autre

- 1) sur la question de savoir si les actions de la Coopération technique suisse avaient porté tous les fruits que les deux parties pouvaient espérer;
- 2) sur la question éventuelle d'un renouvellement et d'un renforcement de cette coopération bilatérale

Il a été fait état de ce que les gens de la presse écrite et de la presse parlée avaient acquis un véritable "amour de leur profession"; de ce que cependant le peu de temps à disposition des professeurs n'avait pas permis de pousser davantage certaines techniques (la prise de note, la chasse des sujets de reportage, etc...).

Il a en outre été constaté que les conditions de travail des gens en question demandaient à être améliorées (salle de rédaction avec une documentation adéquates).

Conséquemment, il a été envisagé ce qui suit:

- Presse:
- a) Deux ou trois rédacteurs des volées précédentes seraient appelés à recevoir une formation plus approfondie ou complémentaire sous forme de cours et de stage et cela dans la perspective des tâches de direction qu'ils seront appelés à assumer après. Cette formation devrait pouvoir être donnée sans tarder.
  - b) La Guinée a besoin d'agents locaux pour l'information (environ 2 x 15). Il serait judicieux de prévoir un cours de formation en Guinée même dont le premier pourrait se dérouler dès 1965. Ces agents devraient si possible acquérir la qualité d'animateur polyvalent presse et radio et pouvoir pratiquer l'information dans le sens Centres régionaux-Conakry, comme dans le sens inverse.

- Radio:
- a) Formation de trois "programmeurs" dont l'apprentissage pourrait commencer en Suisse et se poursuivre en Guinée sous les auspices d'un expert de la Coopération technique fédérale.
  - b) Formation d'un "archiviste" pour la radio.
  - c) Formation de quatre personnes du secteur "basse fréquence" dont deux devraient être plus particulièrement formés dans les studios pour acquérir la qualité d'opérateur de studio. Les candidats devraient avoir le niveau du brevet du Collège technique et par la suite constituer des cadres techniques moyens.

Documentation: Une documentation adéquate devrait être réunie et mise à la disposition des rédacteurs ou de ceux qui doivent préparer certaines émissions; même que très modeste au départ elle pourra rendre de précieux services.

\* \* \*

La coopération entre la Guinée et la Suisse pourrait être intensifiée, notamment dans les domaines ou les cas suivants:

- a) dans tous les cas où des problèmes de sélection (choix de candidats) se posent aux gouvernements respectifs;
- b) dans la mise à disposition de la Société Suisse de Radiodiffusion, Service des Ondes Courtes, d'un Guinéen qui, de la Suisse, pourrait parler aux Africains. Ce mode de faire pourrait donner lieu à un échange de personne;
- c) dans le cas où des journaux suisses souhaiteraient pouvoir disposer de correspondents guinéens en Afrique.

\* \* \*

Hôtellerie: La question de la formation hôtelière de ressortissants guinéens en Suisse paraît difficilement réalisable pour le moment. En revanche, dans la perspective de l'amélioration du personnel et de l'équipement, la mise à disposition par la Suisse d'un "inspecteur-contrôleur" de l'hôtellerie relevant du gouvernement guinéen seulement pourrait être envisagée. Une certaine formation pourrait, le cas échéant, être donnée sur place par le même expert.

\* \* \*

Les divers points soulevés plus haut devront être soumis à l'approbation du Délégué du Conseil fédéral à la Coopération technique préalablement à toute réalisation de programme.

\* \* \*

- 3 -

Des aide-mémoire analogues à celui-ci - tous s'inspirant de l'Accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique signé entre la Guinée et la Suisse le 26 avril 1962 - sont rédigés à l'attention d'autres ministères techniques avec lesquels Monsieur Godet a eu affaire.

Conakry, le 7 mars 1964

(remis par R. Godet au Directeur général de l'Information)

AIDE - MEMOIRE

Des entretiens ont eu lieu à Conkry entre Monsieur Ousmane BALDE, Gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée, Monsieur Marcel CROS, Directeur général du Crédit National pour le Commerce, l'Industrie et l'Habitat, Monsieur Gnan Félix MATHOS, Directeur de la Banque Nationale de Développement Agricole, Monsieur SOUMAH, remplaçant du Directeur de la Banque Guinéenne du Commerce Extérieur, Monsieur Mamadou Diao DIALLO, Chef de Cabinet de la Banque Centrale de la République de Guinée, et Monsieur Rémy GODET, adjoint du Délégué du Conseil fédéral à la Coopération technique, accompagné de Monsieur Max R. JOSS, Consul de Suisse.

\* \* \*

La mission de Monsieur Godet portait entre autre:

- 1) sur les expériences qui ont été faites avec les premiers stagiaires venus en Suisse au cours des années 1961, 1962 et 1963;
- 2) sur la question du renouvellement du cours 1963/64 qui se déroule encore à Sion;
- 3) sur les qualifications obtenues par les participants du cours de Sion;
- 4) sur leur réintégration dans l'administration des banques lors de leur retour;
- 5) sur le problème de savoir si de nouveaux cours de ce genre devraient être organisés;
- 6) et si, le cas échéant, une formation sur place ne pourrait pas être donnée par certains des Suisses travaillant actuellement dans les banques guinéennes et appointés par les autorités de Conakry.

\* \* \*

ad. 1) Un stage pratique qui ne suppose pas préalablement une bonne formation théorique ne présente que relativement peu de valeur. Les stagiaires sont alors "flottants" et celui qui dirige le stage doit faire un effort didactique trop considérable.

ad. 2) Du côté des autorités guiréennes il a été fait part du voeu que le cours de Sion - fréquenté également par des Maliens - puisse être renouvelé.

M. Godet a souligné à ce propos l'importance qu'il y a à ce que les candidats soient sélectionnés le plus sévère-



ment possible. Des volées de bonne qualité, et d'une qualité homogène, facilitent grandement l'enseignement des professeurs.

ad. 3) M. Godet transmet une liste comportant les diverses qualifications telles qu'elles ont été établies au cours d'une séance réunissant, sous la présidence du Directeur des écoles de la ville de Sion et du cours en question, tous les professeurs qui ont eu affaire avec les Guinéens et les Maliens.

Ces qualifications laissent apparaître des différences notables entre les élèves. Elles ont pu être données avec beaucoup d'objectivité en ce sens que la ville de Sion a déjà eu affaire précédemment à un grand nombre d'Africains, qui étaient venus en Valais à titre privé.

Ces qualifications ont un caractère confidentiel. Il appartiendra aux autorités des différentes banques de décider si les experts suisses présents à Conakry pourront en prendre connaissance.

ad. 4) Le directeur de ce cours spécial, ainsi que les professeurs, ont veillé que les élèves restent perpétuellement encadrés aussi bien pour leur travail que pour leurs loisirs et que le fait d'être venus en Suisse comme boursiers de la Confédération Helvétique ne pouvait leur conférer obligatoirement la qualité de cadres, moyens ou supérieurs. Il s'est agi pour les responsables suisses d'adapter le cours au niveau moyen des élèves et de développer les qualités de ceux-ci dans la perspective d'une technicité qui facilite les tâches administratives qui se posent aux différents instituts bancaires de la Guinée. Néanmoins, il a été relevé que cet encadrement dont les intéressés ont pu bénéficier en Suisse et la qualité qui a été exigée dans leur travail leur font parfois durement admettre les lacunes qui existent dans toute administration d'un pays qui travaille à son développement. Lorsqu'ils se retrouvent dans leur pays d'origine, il arrive qu'ils soient complètement déroutés. La Coopération technique suisse connaît plusieurs exemples de ce genre. En conséquence, il est recommandé que les Suisses présents à Conakry, et qui pourraient avoir voix au chapitre, s'occupent de ces jeunes et les entourent de leurs conseils.

Il est nécessaire que les intéressés trouvent un pont entre la Suisse et leur pays lors de leur retour en Guinée.

ad. 5) La répétition d'un cours comme celui de Sion dépend des autorités et des milieux qui seraient en mesure de l'organiser. Il dépend également des résultats qui auront pu être enregistrés à Conakry; résultats que certains des experts suisses semblent pouvoir apprécier objectivement.

- 3 -

Ce genre de cours est cependant très onéreux et ne se révèle efficace que si une formation de base a pu être donnée préalablement sur place et si les critères de sélection sont rigoureux.

ad. 6) Cette formation demanderait à être donnée pendant les heures de travail et à un moment où les fonctionnaires ne sont pas encore fatigués de manière qu'ils puissent disposer de toute leur réceptivité. L'avantage d'une formation qui marcherait de pair avec le travail routinier serait que les professeurs pourraient adapter leur enseignement aux expériences qu'ils tirent du travail journalier.

Monsieur le Consul Joss est particulièrement au courant de ces méthodes pratiquées en Suisse et pourrait utilement compléter les idées émises ici.

Il faudrait que pour ces cours certains élèves soient désignés par leur chef hiérarchique dans la perspective d'une formation élémentaire mais bien exercée. Les volées instruites sur place permettraient peut-être de désigner ceux qui mériteraient par la suite de faire un stage en Suisse.

Les personnes non astreintes obligatoirement à des cours complémentaires pourraient, néanmoins, s'inscrire à cet enseignement pour le cas où elles sentiraient elles-mêmes qu'elles ont des lacunes à combler.

\* \* \*

La Coopération technique fédérale souhaite vivement que la collaboration entre la Guinée et la Suisse soit aussi étroite que possible de manière à accroître des programmes qui auront été élaborés d'un commun accord. Elle pense que l'acquisition de certificats, de brevets ou de diplômes, présente à l'heure actuelle moins d'importance que l'obtention d'une formation avant tout utile parce que précise.

\* \* \*

Les divers points soulevés plus haut devront être soumis à l'approbation du Délégué du Conseil fédéral à la Coopération technique préalablement à toute réalisation de programme.

Des aide-mémoire analogues à celui-ci - tous s'inspirant de l'Accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique signé entre la Guinée et la Suisse le 26 avril 1962 - sont rédigés à l'attention d'autres ministères techniques avec lesquels M. Godet a eu affaire.

Conakry, le 9 mars 1964

(remis par R. Godet au Chef de Cabinet du Gouvernement de la Banque Centrale)

AIDE - MEMOIRE

Les professeurs FARINE et GROSREY, ressortissants suisses enseignant actuellement à l'Institut Polytechnique de Conakry, ont suggéré de doter les classes qui les intéressent d'environ 126 règles à calculer.

La Coopération technique fédérale a eu connaissance de cette suggestion et examine dans quelle mesure une suite pourrait lui être donnée.

Monsieur le Consul de Suisse informera Monsieur le Ministre de l'Education Nationale de la décision prise par les autorités suisses.

Conakry, le 11 mars 1964

(remis par R. Godet au Ministre de l'Education Nationale)

AIDE - MEMOIRE

Monsieur GODET, adjoint du Délégué du Conseil fédéral à la Coopération technique, a eu connaissance de l'intérêt qu'il y aurait pour la Guinée que deux typographes soient formés en Suisse comme linotypistes.

Indépendamment de ce que les autorités fédérales seraient disposées à accorder les bourses nécessaires, les milieux professionnels suisses doivent être appelés à se prononcer sur les possibilités de formation. Ces milieux se sont révélés, jusqu'à présent, très sévères dans leurs exigences lorsqu'il s'est agi de prendre des apprentis qui n'avaient pas suivi toutes les filières scolaires et professionnelles obligatoirement requises pour les typographes suisses.

Conakry, le 11 mars 1964

(remis par R. Godet au Président Sékou Touré)

H. Huon, ing.  
Motor Columbus

Coopération Technique  
de la Confédération helvétique

République de Guinée

M é m o

Le Gouvernement de la République de Guinée a adressé en décembre 1962, au Gouvernement helvétique une demande d'assistance sous forme d'une aide pécuniaire, dans le cadre de l'Accord de Coopération Technique signé entre les deux pays le 26 avril 1962, pour une mission d'un plan général d'électrification.

Un mémoire relatif à cette étude daté du 27 juin 1963, rédigé par la S.A. MOTOR-COLUMBUS a été remis à la Coopération Technique.

La Coopération Technique soucieuse que son intervention éventuelle soit efficace et concrète a demandé à S.A. MOTOR-COLUMBUS de rechercher une solution dans ce sens.

Monsieur R. Godet, Délégué de la Coopération Technique en mission officielle à Conakry, a reçu au Consulat de Suisse Monsieur H. Huon les 7 et 10 mars 1964.

Un échange de vues sur cette question a eu lieu dans le but, de dégager les critères d'une telle intervention.

Le 9 mars 1964, Monsieur Huon a été reçu par le Ministre du Développement Economique, Monsieur Ismaël TOURÉ, pour discuter notamment la demande d'assistance que le Gouvernement Guinéen a adressée en son temps au Gouvernement helvétique.

Monsieur R. Godet a prié Monsieur Huon de vouloir bien lui remettre une note succincte sur ce problème.

L'aide suisse pourrait notamment se concrétiser en Guinée soit par une réalisation effective, soit par une étude, soit par la mise à disposition de techniciens, à savoir:

- Electrification de cinq villes
- Etude d'un plan d'électrification ou similaire
- Equipes de techniciens de montagne pour l'électrification des villes, dont 19 sont financées par l'AID actuellement.

L'électrification de cinq villes coûterait environ 1 million de dollars USA à réaliser en 2 ans environ.

Cette possibilité ne semble pas devoir être retenue de même que le prêt d'assistance technique dans le cadre d'une entreprise de montage.

De l'échange de vues avec le Délégué de la Coopération Technique et de l'accent que met le Ministre du Développement Economique sur les problèmes énergétiques de la Guinée, il semblerait

- 2 -

que l'aide suisse pourrait être efficace dans le domaine énergétique par une étude pratique et directe.

Elle se résumerait de la façon suivante:

- a) Un recensement des sites dont l'aménagement serait rentable.
- b) Une classification de ceux-ci- en:
  - microcentrales en vue d'alimenter des chefs-lieu de région et d'arrondissement ainsi que de petits villages;
  - petites centrales pour l'alimentation des villes et petites industries artisanales;
  - moyennes centrales pour l'industrie de produits de consommation et de transformation;
  - grandes centrales à complexe industriel, pour mémoire.
- c) L'établissement d'un projet définitif, dont la réalisation serait en principe, décidée. Dans cet esprit le Ministère du Développement Economique a cité MAKONA ou KAMARATO.
- d) L'examen des possibilités de créer une petite usine embryonnaire de construction et de réparation de matériel électrique.
- e) Le financement éventuel ultérieurement de micro- ou petites centrales, voire d'une centrale plus importante.

La mission examinerait les possibilités sur place de la mise en valeur des richesses locales du pays qui justifieraient précisément la création d'une centrale hydro-électrique.

Cette mise en valeur devrait s'entendre pour des petits développements artisanaux industriels tels que par exemple: petits ateliers de réparation, de fabrication, production du sucre, séchage du thé, torréfaction, laiteries, conserveries etc.

Les renseignements ainsi récoltés et pour autant qu'ils s'avèrent exacts et justifiés permettraient de juger en connaissance de cause de la nécessité de créer une centrale.

En définitive, le but à atteindre serait de mettre en valeur les ressources matérielles du pays qui toucheraient directement les populations en mettant à leur disposition une énergie suffisante et à bon marché.

Conakry, le 11 mars 1964

H. HUON, ING:

PEACE CORPS

(rapport de M. le Consul Joss)

Actuellement, il y a 53 Américains, hommes et femmes, âgés de 19 à 23 ans qui ont des activités pratiques en Guinée, dont 22 dans l'enseignement et les 31 restants surtout dans l'agriculture, mais également dans des hôpitaux et des oeuvres sociales. Ces membres du Peace Corps sont dispersés dans tout le pays.

Ils ont des contrats de deux ans. Ils sont logés par le gouvernement guinéen et reçoivent du gouvernement américain une indemnité mensuelle de la contrevaieur de \$ 175.- soit environ FG. 43'000.- qui doit leur permettre de vivre modestement. Pourtant, il paraît que cette indemnité est considérée comme trop élevée et elle sera probablement réduite prochainement. Ceux qui travaillent dans des régions où le ravitaillement est insuffisant (manque de protéines) reçoivent des vivres complémentaires. En plus de cela, chaque membre touche une indemnité mensuelle de \$ 75.- payable aux Etats-Unis et les primes pour l'assurance vie sont payées.

La direction du "Peace Corps" se trouve à Conakry et elle est composée, autant que j'ai pu le constater, de: un directeur, deux collaborateurs, un médecin et deux secrétaires. Elle a un parc automobile considérable et d'autres matériaux à disposition.

Cette coopération américaine a été, paraît-il, très bien reçue par le gouvernement guinéen et les relations individuelles des membres avec la population seraient des meilleures. Cependant au début, ils ont rencontré certaines difficultés pour mettre en route le travail dans le secteur agricole dues plutôt à la négligence africaine qu'à une mauvaise volonté.

Conakry, le 25 mars 1964.

De la part de Monsieur Godet.

AVEC LES COMPLIMENTS  
DU DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

6 avril 1964.